



# La Ville DE GISORS RECRUTE

## Un animateur des séances d'analyses de pratiques professionnelles

Cadre d'emplois des : Psychologues, EJE, puéricultrices

### Animer des séances d'analyses de la pratique professionnelles

Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants mentionné à l'article [R. 2324-17](#) organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants dans les conditions suivantes :

- 1° Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par trimestre ;
- 2° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
- 3° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ;
- 4° La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur ;
- 5° Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnels ;
- 6° Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

L'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles répond aux deux conditions suivantes:

- L'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles dispose d'une expérience professionnelle continue ou discontinuée de 5 ans :
  - o au sein d'un service ou établissement d'accueil du jeune enfant;
  - o ou d'animation de séances d'analyse des pratiques professionnelles;
- L'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles est titulaire de l'une des qualifications suivantes:
  - o un diplôme de psychiatrie, de psychologie, de psycho-sociologie au minimum de niveau 5
  - o un titre ou diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences permettant d'exercer les fonctions d'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles;
    - o un master II de sciences de l'éducation;
    - o un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants;
    - o un diplôme d'Etat de psychomotricien;
    - o une personne titulaire du diplôme de puériculture.

**Temps de travail :** 6 heures annuelles

**Lieu de travail :** Service petite enfance, EAJE

**Niveau d'étude :** Psychologue, spécialisation psychologie du travail avec formation complémentaire en psychologie clinique.

**Conditions :** Permis B

Poste à pourvoir à pourvoir rapidement

**Adresser candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à :** Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – BP 82 - Direction des Ressources Humaines – 27140 GISORS **avant le Lundi 30 septembre 2024 dernier délai.**  
Contact e-mail : [anne-marie.chaves@mairie-gisors.fr](mailto:anne-marie.chaves@mairie-gisors.fr) tel : 02 32 27 60 62